



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des Nations  
Unies pour les services d'appui aux  
projets**

Distr. générale  
21 mai 2025

Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2025**

2–5 juin 2025, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive**

**Fonds des Nations Unies pour la population  
Bilan statistique et financier, 2024  
Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

Le présent rapport résume les résultats financiers du FNUAP en 2024 et sa situation financière au 31 décembre 2024. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, sauf indication contraire. Toutes les données contenues dans ce document sont provisoires et susceptibles de faire l'objet d'un audit externe. Les totaux peuvent sembler inexacts en raison des arrondis.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a demandé au FNUAP de modifier sa méthode de comptabilisation des produits pour les contributions aux ressources ordinaires. Ce changement a eu deux conséquences : a) les produits pour les ressources ordinaires sont maintenant comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; b) la valeur totale de l'accord est comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement. En raison de ce changement et afin d'établir plus facilement des comparaisons avec les chiffres du Plan stratégique et le processus d'allocation et de gestion des ressources, ce rapport présente à la fois les montants des produits (c'est-à-dire les montants reconnus comme des produits pendant l'année au cours de laquelle les accords ont été signés et sont devenus contraignants, au lieu des années pour lesquelles les contributions sont prévues) et les contributions reçues (c'est-à-dire le montant des sommes transférées au FNUAP pour une année donnée).

Pour 2024, les produits bruts du FNUAP se chiffraient à 1 572,5 millions de dollars des États-Unis (contre 1 454 4 millions de dollars É.-U. en 2023).

Les contributions brutes au FNUAP reçues en 2024 ont atteint 1 657,1 millions de dollars É.-U., dépassant ainsi de 353,7 millions de dollars É.-U. (27,1 %) la cible du Plan stratégique établie à 1 303,4 millions de dollars É.-U. Ces contributions brutes sont par ailleurs supérieures de 18,6 % à celles reçues en 2023 (1 397,6 millions de dollars É.-U.). Cette hausse est imputable à une augmentation des contributions brutes reçues au titre des autres ressources, qui ont atteint 1 277,6 millions de dollars (soit une augmentation de 26 %), partiellement compensée par une baisse marginale des ressources ordinaires reçues, qui ont chuté à 379,5 millions de dollars É.-U., alors qu'elles s'établissaient à 383,9 millions de dollars É.-U. en 2023.

Les charges de l'année 2024 ont augmenté de 1,2 % pour atteindre 1 528,0 millions de dollars (contre 1 510,4 millions en 2023). Les produits ont tout de même dépassé les charges, principalement en raison de la

*Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par le FNUAP.*

25-08039 (F) 220525 230525



Merci de recycler



comptabilisation de la plupart des produits à l'avance lors de la signature d'un accord de donation contraignant, alors que les charges ont été comptabilisées à une date ultérieure, lors de la fourniture des biens et des services.

Les réserves et les soldes des fonds du FNUAP au 31 décembre 2024 s'élevaient à 2 522,2 millions de dollars É.-U. (contre 2 408,0 millions de dollars en 2023). Grâce à une gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP en cas de pénurie de financement, les ressources ordinaires disponibles pour la programmation ont augmenté pour atteindre 207,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 192,7 millions en 2023). Les soldes des fonds relevant des autres ressources ont quant à eux augmenté pour atteindre 1 769,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 1 542,9 millions de dollars fin 2023), dont 661,5 millions de dollars de contributions à recevoir et donc indisponibles (contre 651,9 millions en 2023).

Alors que le FNUAP a clôturé 2024 avec des résultats positifs en matière de mobilisation de ressources et en bonne santé financière, les perspectives pour 2025 et au-delà demeurent incertaines en raison de l'évolution du contexte géopolitique, de l'augmentation des besoins en interventions humanitaires en raison de conflits prolongés et émergents, et de la pression continue sur les financements. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles auront une incidence sur la capacité du FNUAP à générer des produits et à mettre en œuvre les activités relevant de ses programmes. Dans ce contexte, les activités du FNUAP et la réalisation de ses objectifs stratégiques requièrent des apports ponctuels de produits prévisibles issus des contributions, en particulier des ressources ordinaires, mais aussi de ressources plus flexibles et provenant d'un groupe plus large de donateurs.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

## Sommaire

### Table de matières

I.	Introduction.....	4
II.	Montant total des ressources.....	4
A.	Produits et contributions reçues .....	4
B.	Charges .....	7
C.	Réserves et soldes des fonds .....	15
D.	Budget intégré.....	16
E.	Recouvrement des coûts.....	17
III.	Ressources ordinaires.....	17
IV.	Autres ressources .....	19
V.	Trésorerie et placements .....	21
VI.	Autres actifs et passifs majeurs .....	22
VII.	Conclusion .....	24

## ANNEXES

*Les annexes sont disponibles, en anglais uniquement, sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP.*

### Annexe 1.

Tableau 1.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2024
Tableau 2	État de la situation financière au 31 décembre 2024
Tableau 3.	Aperçu des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024
Tableau 4.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Afrique de l'Est et Afrique australe
Tableau 5.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
Tableau 6.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – États arabes
Tableau 7.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Asie et Pacifique
Tableau 8.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Amérique latine et Caraïbes
Tableau 9.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Europe de l'Est et Asie centrale
Tableau 10.	Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2024, par région – Activités mondiales
Tableau 11.	Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel, par région et par pays ou territoire bénéficiaire, pour l'année terminée le 31 décembre 2024
Tableau 12.	Plan de ressources intégré, 2022-2025

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait le bilan des résultats financiers du FNUAP en 2024 et de sa situation financière au 31 décembre 2024. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Tous les chiffres présentés dans ce document sont provisoires et susceptibles de faire l'objet d'un audit externe. Les totaux peuvent par ailleurs sembler inexacts en raison des arrondis.
2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente les résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2024, ventilés entre les ressources ordinaires et les autres ressources. L'état de la situation financière au 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau 2 de l'annexe 1.
3. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de celles du tableau 2, qui présente les contributions reçues par le FNUAP (comptabilité de caisse), et du tableau 12 de l'annexe 1, qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.
4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes » et il est fait référence aux contributions brutes reçues. Les produits des contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les produits nets des contributions correspondent aux produits bruts des contributions après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts, des provisions pour contributions à recevoir douteuses et des remboursements d'impôt sur le revenu aux contribuables d'un État Membre. Les contributions brutes reçues correspondent aux montants reçus par le FNUAP sur son compte bancaire et imputés à un accord de contribution spécifique.

## II. Montant total des ressources

### A. Produits et contributions reçues

5. En 2022, une méthode de comptabilité révisée, conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), a été introduite, modifiant la définition des « produits » et le moment de la comptabilisation des produits au titre des ressources ordinaires. Depuis 2022, les produits bruts des ressources ordinaires sont comptabilisés dans leur intégralité à la conclusion d'un accord, sauf si celui-ci stipule des conditions que le donateur a déjà appliquées. Lorsque les accords de contribution comprennent des conditions, le FNUAP comptabilise un passif et la constatation des produits est différée jusqu'à ce que les conditions soient remplies. Ce changement de méthode a eu deux conséquences : a) les produits pour les ressources ordinaires sont maintenant comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; b) la valeur totale de l'accord est désormais comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement. La méthode de comptabilité révisée n'a pas modifié le mode de comptabilisation des autres ressources. Par conséquent, le tableau 1 ci-dessous présente les « produits » bruts au titre des ressources ordinaires selon la méthode comptable modifiée en 2022 (les années précédentes ont été recalculées), ainsi que les produits bruts au titre des autres ressources. Les montants des produits sont identiques à ceux figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2024.

**Tableau 1**  
**Produits bruts des contributions 2021-2024**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>			
	2024	2023	2022	2021
Ressources ordinaires – Produits bruts	231,1	364,1	482,0	525,0
Autres ressources – Produits bruts	1 341,4	1 090,3	1 179,5	1 051,5
<b>Total des produits bruts des contributions</b>	<b>1 572,5</b>	<b>1 454,4</b>	<b>1 661,5</b>	<b>1 576,5</b>
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des produits des contributions</i>	<b>85,3 %</b>	<b>75,0 %</b>	<b>70,9 %</b>	<b>66,7 %</b>
Autres produits*	<b>192,2</b>	<b>222,7</b>	<b>91,5</b>	<b>112,4</b>

\*Les autres produits pour 2021 ont été calculés avant l'introduction de la norme IPSAS 41 – Instruments financiers. Par conséquent, ce chiffre n'est pas comparable à celui des autres produits pour 2022, 2023 et 2024.

6. Des commentaires détaillés concernant les produits imputés sur les ressources ordinaires et ceux imputés sur les autres ressources figurent à la section III sur les ressources ordinaires et à la section IV sur les autres ressources, respectivement.

7. Les autres produits ont diminué de 30,5 millions de dollars en 2024, pour atteindre 192,2 millions de dollars (contre 222,7 millions en 2023). Cette catégorie englobe principalement les gains de change nets, les frais de recouvrement des coûts et les revenus tirés des placements. La baisse s'explique par le passage de gains de change nets en 2023 à des pertes de change nettes en 2024. Ce changement découle en premier lieu de la revalorisation des contributions à recevoir dans des devises autres que le dollar des États-Unis. En outre, la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers exige que seuls les gains de change nets soient comptabilisés en tant qu'autres produits, les pertes de change nettes étant quant à elles désormais comptabilisées dans les autres charges. En 2024, le FNUAP a enregistré des pertes de change nettes à hauteur de 48,3 millions de dollars, dues au renforcement du dollar des États-Unis par rapport à d'autres devises clés dans lesquelles les contributions ont été versées. À l'inverse, le Fonds avait enregistré des gains nets en 2023 à hauteur de 32,3 millions de dollars, qui avaient entraîné une réduction des autres recettes d'un montant égal.

8. Les frais de recouvrement des coûts ont eux aussi diminué de 3,3 millions de dollars en 2024, et se sont élevés à 71,8 millions de dollars (contre 75,1 millions de dollars en 2023) en raison de charges légèrement inférieures en 2024 qu'en 2023.

9. Les baisses susmentionnées qui ont été constatées dans les autres produits ont été partiellement déclenchées par une hausse de 6,3 millions des produits d'investissement en 2024. Ces derniers ont atteint 95,1 millions de dollars (contre 88,8 millions en 2023). Cette hausse par rapport à 2023 traduit le rendement supérieur des instruments à taux fixes compris dans les portefeuilles d'investissement du FNUAP. Bien que vers la fin de l'année, les marchés financiers aient commencé à constater des baisses dans les taux des coupons d'obligation pour les investissements les plus récents, la hausse de rendement s'explique par les investissements réalisés lors des années précédentes, échus au cours de l'année 2024, qui se sont accompagnés de hauts rendements des coupons d'obligation.

10. Le tableau 2 ci-dessous présente les contributions brutes imputées sur les ressources ordinaires et les autres ressources en fonction des montants reçus par le FNUAP sur un compte bancaire et au titre d'un accord de contribution spécifique, étant donné qu'il s'agit davantage de gestion des ressources que de produits.

**Tableau 2**  
**Contributions brutes reçues pour 2022-2024**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>		
	<i>2024</i>	<i>2023*</i>	<i>2022</i>
Montant brut des ressources ordinaires	379,5	383,9	437,0
Montant brut des autres ressources	1 277,6	1 013,7	1 040,9
<b>Total des contributions brutes reçues</b>	<b>1 657,1</b>	<b>1 397,6</b>	<b>1 477,9</b>
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des contributions</i>	<i>77,1 %</i>	<i>72,5 %</i>	<i>70,4 %</i>

\*Les contributions brutes reçues en 2023 pour les autres ressources ont été ajustées sur les contributions reçues pour les programmes communs dont le FNUAP est l'administrateur (26,9 millions de dollars). Le chiffre présenté reflète désormais uniquement les contributions reçues au titre du rôle joué par le FNUAP dans l'exécution, et n'inclut pas les fonds reçus pour le compte d'autres entités des Nations Unies.

11. En 2024, les contributions brutes reçues par le FNUAP ont été supérieures à 1,0 milliard de dollars pour la huitième année consécutive.

12. Les contributions brutes aux ressources ordinaires reçues ont atteint 379,5 millions de dollars É.-U. (contre 383,9 millions en 2023), dépassant de 2,5 % la cible du Plan stratégique établie à 370,0 millions de dollars É.-U. En 2024, le FNUAP a reçu des contributions aux ressources ordinaires de la part de 83 donateurs (contre 81 en 2023), dont les 10 principaux représentaient 85,2 % du total. En 2023, les 10 principaux donateurs représentaient 86,0 % du total.

13. En 2024, sur la totalité des contributions aux ressources ordinaires, un montant de 233,5 millions de dollars É.-U., soit 61,5 % de ces ressources, a été reçu par le FNUAP pendant la première moitié de l'année (contre 251,5 millions, ou 65,8 % au premier semestre 2023). Le FNUAP exprime sa reconnaissance aux donateurs qui versent leurs contributions dans les meilleurs délais, car cela lui permet de mieux gérer les ressources financières. Le FNUAP continuera d'encourager les donateurs en ce sens.

14. Les contributions brutes aux ressources ordinaires reçues s'élevaient à 1 277,6 millions de dollars É.-U. (contre 1 013,7 millions en 2023), dépassant de 36,9 % la cible du Plan stratégique fixée à 933,4 millions de dollars É.-U. Les contributions aux fonds thématiques d'affectation spéciale et aux fonds de financement commun ont augmenté de 47,4 millions de dollars É.-U., soit de 22,4 %, pour s'établir à 258,6 millions de dollars É.-U. (contre 211,2 millions en 2023), ce qui a permis de combler partiellement le déficit de 79,5 millions qui s'était creusé entre 2022 et 2023. Les ressources reçues par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies ont diminué de 40,8 millions de dollars, soit de 22,2 %, et ont été réduites à 142,9 millions de dollars (contre 183,7 millions en 2023). Elles demeurent cependant la troisième principale source de dons au FNUAP, reflétant un fort engagement en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les contributions reçues au titre des instruments de financement préaffectés à des usages très spécifiques ont augmenté de 162,3 millions de dollars, soit de 19,7 %, pour s'établir à 984,7 millions de dollars (contre 822,4 millions en 2023). Cela représente 77,1 % des contributions brutes reçues au titre des autres ressources (contre 79,0 % en 2023) et 59,6 % du total des contributions brutes reçues (contre 57,7 % en 2023).

15. En 2024, la part des ressources ordinaires en pourcentage du total des contributions brutes reçues s'est établie à 22,9 % (alors qu'elle était de 27,4 % en 2023). Ce chiffre reste en deçà de la cible de 30,0 % fixée dans le Pacte de financement des Nations Unies ([A/74/73/Add.1](#)). Bien que le FNUAP apprécie aussi bien les contributions aux ressources ordinaires que les contributions aux autres ressources, la baisse continue de la part des premières, qui reste inférieure à la cible fixée dans le Pacte de financement des Nations Unies, demeure préoccupante. Cette situation limite la flexibilité des programmes, alourdit les coûts administratifs et entraîne des difficultés et des risques pour la planification, la mise en œuvre et la continuité des programmes. Aussi le FNUAP continue-t-il d'encourager les donateurs, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, à contribuer davantage aux sources et instruments de financement flexibles, en particulier aux ressources ordinaires, qui demeurent la pierre angulaire des activités du FNUAP.

## B. Charges

16. Les charges totales ont augmenté de 17,6 millions (1,2 %) en 2024, comme le résume le tableau 3 ci-dessous. La hausse des charges afférentes au siège s'explique principalement par des pertes de change sur les contributions à recevoir, qui s'élevaient à 18,6 millions (tandis qu'en 2023, des gains de change avaient été enregistrés et inclus dans les autres produits).

**Tableau 3**  
**Total des charges**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>		<i>Pourcentage</i>	
	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
<b>Programmes et budget institutionnel</b>	<b>1 482,0</b>	<b>1 497,6</b>	<b>97,0</b>	<b>99,2</b>
Programmes de pays, programmes mondiaux et régionaux et autres activités relatives aux programmes	1 274,3	1 295,8	83,4	85,8
Budget institutionnel – Brut	207,7	201,8	13,6	13,4
<b>Institutions</b>	<b>46,0</b>	<b>12,8</b>	<b>3,0</b>	<b>0,8</b>
Institutions	46,0	12,8	3,0	0,8
<b>Total des charges</b>	<b>1 528,0</b>	<b>1 510,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

17. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous récapitulent les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel engagées par le FNUAP pour atteindre les résultats en matière de développement et les résultats liés à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles qui ont été énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, lui-même annexé au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. À la suite de l'examen à mi-parcours du budget intégré pour la période 2022-2025, finalisé en 2024, le Conseil d'administration du FNUAP a approuvé un ensemble révisé de cibles pour les ressources à titre indicatif, aligné sur les résultats et les produits du Plan stratégique. Ces cibles révisées sont incluses dans les tableaux 4 et 5 ci-dessous. L'année 2024 étant la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique actuel, les charges cumulées couvrent trois années.

**Tableau 4**  
**Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel**  
**par résultat du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Ressources (à titre indicatif) 2022-2025		Ressources réelles pour 2024	Ressources cumulées pour 2022 (recalculées)-2024	
	<i>En millions de dollars des États- Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En millions de dollars des États- Unis</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins de planification familiale non satisfaits</b>	2 078,2	40,0	418,7	1 248,9	33,5
<b>Résultat 2 : Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables</b>	1 819,1	35,0	290,7	990,9	26,6
<b>Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes</b>	1 299,1	25,0	537,8	1 489,7	39,9
<b>Total</b>	<b>5 196,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 247,2</b>	<b>3 729,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Efficacité et efficience organisationnelles</b>	910,6		234,8	658,3	
<b>Total</b>	<b>6 106,8</b>		<b>1 482,0</b>	<b>4 387,8</b>	

**Tableau 5**  
**Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel**  
**par produit du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Ressources (à titre indicatif) 2022-2025		Ressources réelles pour 2024		Ressources cumulées 2022-2024	
	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Produits en matière de développement</b>						
Produit 1 : Politiques et responsabilisation	467,7	9,0	73,1	5,9	283,8	7,6
Produit 2 : Qualité des soins et des services	1 818,7	35,0	589,6	47,3	1 652,7	44,3
Produit 3 : Accroître l'adaptabilité par l'innovation, le partenariat et la communication Normes de genre et sociales	467,7	9,0	212,5	17,0	627,4	16,8
Produit 4 : Changements et données démographiques	623,6	12,0	98,9	7,9	255,9	6,9
Produit 5 : Action humanitaire	1 558,9	30,0	177,2	14,2	598,4	16,1
Produit 6 : Adolescent(e)s et jeunes	259,8	5,0	95,9	7,7	311,3	8,5
<b>Sous-total</b>	<b>5 196,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 247,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3 729,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Efficacité et efficience organisationnelles (EEO)</b>						
EEO1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats	204,3	22,4	57,4	24,4	153,8	29,0
EEO2 : Gestion optimisée des ressources	531,1	58,4	129,5	55,2	367,1	52,0
EEO3 : Développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact	175,2	19,2	47,9	20,4	132,4	19,0
<b>Sous-total</b>	<b>910,6</b>	<b>100,0</b>	<b>234,8</b>	<b>100,0</b>	<b>653,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	<b>6 107,0</b>		<b>1 482,0</b>		<b>4 382,8</b>	

18. Le tableau 6 ci-dessous présente les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région.

**Tableau 6**  
**Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région**

	<i>n millions de dollars des États-Unis</i>		<i>Pourcentage</i>	
	2024	2023	2024	2023
<b>Activités des bureaux de pays et des bureaux régionaux</b>	<b>1 177,5</b>	<b>1 193,1</b>	<b>79,4</b>	<b>79,7</b>
Afrique orientale et australe	254,9	276,4	17,2	18,5
Afrique de l'Ouest et du Centre	202,4	182,8	13,6	12,2
États arabes	229,2	192,3	15,5	12,8
Asie et Pacifique	281,6	315,0	19,0	21,0
Amérique latine et Caraïbes	95,4	98,8	6,4	6,6
Europe de l'Est et Asie centrale	114,0	127,9	7,7	8,5
<b>Activités mondiales*</b>	<b>304,5</b>	<b>304,5</b>	<b>20,6</b>	<b>20,3</b>
<b>Total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel</b>	<b>1 482,0</b>	<b>1 497,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Les charges afférentes aux programmes mondiaux comprennent le coût des produits de santé reproductive achetés par le Partenariat UNFPA Supplies en vue de leur distribution aux bureaux de pays pour un montant de 117,6 millions de dollars É.-U. en 2024 et de 133,5 millions de dollars É.-U. en 2023.

19. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2024, 1 177,5 millions de dollars, à savoir 79,4 % du total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, ont été engagés sur le terrain (contre 1 193,1 millions de dollars en 2023, ou 79,7 %). Compte tenu de la nature transversale des résultats et des produits du Plan stratégique du FNUAP, il convient de noter que les charges liées aux interventions humanitaires sont englobées dans tous les produits du Plan stratégique, et pas seulement dans le produit 5.

20. Deux régions ont engagé plus de charges en 2024 qu'en 2023. Les régions concernées sont la région des États arabes (augmentation de 36,9 millions de dollars É.-U., soit 19,2 %) et la région Afrique de l'Ouest et centrale (augmentation de 19,6 millions de dollars É.-U., soit 10,7 %).

21. Quatre régions ont engagé moins de charges en 2024 qu'en 2023. Les diminutions les plus drastiques ont été observées dans la région Europe de l'Est et Asie centrale, où les charges ont diminué de 13,9 millions de dollars (10,8 %), suivie de près par la région Asie, qui enregistre une baisse de 33,4 millions de dollars, soit 10,6 %. Viennent ensuite les régions Afrique de l'Est et australe, qui enregistrent une baisse de 21,5 millions de dollars (7,8 %), et Amérique latine et Caraïbes, qui enregistre une baisse de 3,4 millions de dollars (3,5 %).

22. Les charges dans la région Afrique de l'Est et australe ont diminué de 21,5 millions de dollars, soit 7,8 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu en République démocratique du Congo (réduction de 13,9 millions de dollars, à savoir 30,6 0 %), au Malawi (réduction de 6,4 millions de dollars, à savoir 35,2 0 %), au Mozambique (réduction de 5,8 millions de dollars, à savoir 22,8 0 %) et au Kenya (augmentation de 6,9 millions de dollars, ou 63,3 %).

23. Les charges dans la région Afrique de l'Ouest et centrale ont augmenté de 19,6 millions de dollars, soit 10,7 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu au Cameroun (augmentation de 9,5 millions de dollars, à savoir 99,1 %), au Tchad (augmentation de 6,8 millions de dollars, à savoir 51,6 %), en République de Guinée (augmentation de 3,4 millions de dollars, à savoir 47,6 %) et au Libéria (diminution de 1,8 million de dollars, ou 25,6 %).

24. Les charges dans la région des États arabes ont fortement augmenté et sont passées à 36,9 millions de dollars, soit une hausse de 19,2 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu dans l'État de Palestine (augmentation de 17,0 millions de dollars, à savoir 218,4 %), au Yémen (augmentation de 13,0 millions de dollars, à savoir 35,8 %), au Soudan (augmentation de 10,2 millions de dollars, à savoir 46,2 %) et en Somalie (diminution de 16,6 millions de dollars, ou 48,8 %).

25. Les charges dans la région Asie et Pacifique ont diminué de 33,4 millions de dollars, soit 10,6 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu en Afghanistan (diminution de 7,4 millions de dollars, à savoir 7,2 %), au Pakistan (diminution de 6,9 millions de dollars, à savoir 24,1 %), au Myanmar (diminution de 6,8 millions de dollars, à savoir 31,2 %) et au Bangladesh (diminution de 3,7 millions de dollars, ou 8,3 %).

26. Les charges dans la région Amérique latine et Caraïbes ont diminué de 3,4 millions de dollars, soit 3,4 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu dans la sous-région multipays des Caraïbes (diminution de 3,1 millions de dollars, à savoir 33,3 %), en Équateur (diminution de 1,5 million de dollars, à savoir 24,0 %) et en Haïti (augmentation de 1,0 million de dollars, à savoir 9,8 %).

27. Les charges dans la région Europe de l'Est et Asie centrale ont diminué de 13,9 millions de dollars, soit 10,8 %. Les évolutions les plus notables ont eu lieu en Türkiye (diminution de 19,9 millions de dollars, à savoir 63,2 %), en raison de la réaffectation de 9,1 millions de dollars pour les programmes de soutien transfrontalier à la Syrie, en République de Moldova (augmentation de 4,6 millions de dollars, à savoir 38,9 %) et en Ukraine (augmentation de 2,8 millions de dollars, à savoir 5,9 %).

28. À 304,5 millions de dollars, les charges afférentes aux activités mondiales sont restées les mêmes en 2024 qu'en 2023. Celles-ci comprenaient l'achat au niveau central par le Partenariat UNFPA Supplies de produits de santé reproductive en vue d'une livraison et d'une distribution aux bénéficiaires dans les pays prioritaires du programme. Le montant de l'achat s'élevait à 117,6 millions de dollars (contre 133,5 millions de dollars en 2023).

29. Le modèle d'activité du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 classe tous les pays/territoires d'intervention du FNUAP dans trois niveaux (I, II et III) en fonction du niveau de réalisation des trois résultats transformateurs : a) aucun résultat atteint (niveau I), b) un seul résultat atteint (niveau III) ou c) deux ou trois résultats atteints (niveau III)<sup>1</sup>. Le tableau 7 ci-dessous présente les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour 2024, ventilées par niveau.

**Tableau 7**  
**Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par niveau**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>		<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	
	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>
	2024	2024	2023	2023
<b>Charges dans les pays</b>	<b>1 103,9</b>	<b>74,5</b>	<b>1 121,8</b>	<b>74,9</b>
Niveau I	726,4	49,0	740,2	49,4
Niveau II	209,5	14,2	215,5	14,4
Niveau III	146,6	9,9	141,7	9,5
Programmes multipays	21,4	1,4	24,4	1,6
<b>Programmes mondiaux et régionaux</b>	<b>378,1</b>	<b>25,5</b>	<b>375,8</b>	<b>25,1</b>
Régional	73,6	5	71,3	4,8
Monde	304,5	20,5	304,5	20,3
<b>Total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel</b>	<b>1 482,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 497,6</b>	<b>100,0</b>

30. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans 58 pays ou territoires relevant de la catégorie des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral se sont élevées à 124,9 millions de dollars É.-U. en 2024 (contre 140,1 millions en 2023), soit 45,3 % du total des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires (2023 : 48,0 %). Cela constitue une baisse de 15,2 millions de dollars É.-U., ce qui représente 2,7 % du total des charges afférentes aux programmes

<sup>1</sup>La classification par niveau et les définitions connexes, ainsi que le modèle d'activité, figurent dans le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8).

imputées sur les ressources ordinaires. Cette baisse est principalement due à une disponibilité moindre des ressources ordinaires en raison d'une réduction des contributions. À l'inverse, les charges afférentes aux programmes imputées sur d'autres ressources sont passées de 526,7 millions de dollars É.-U. en 2023 à 543,6 millions en 2024, ce qui a entraîné une augmentation des ressources totales de 1,7 million de dollars É.-U. (soit 0,3 %).

31. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans les petits États insulaires en développement (y compris ceux classés en tant que « pays les moins avancés ») se sont élevées à 17,9 millions de dollars É.-U. en 2024, soit 8,1 % de plus que les 16,6 millions de dollars É.-U. dépensés l'année précédente.

32. En 2024, les charges afférentes aux interventions humanitaires (661,5 millions de dollars, à savoir 51,9 %) étaient similaires à celles de 2023, en termes absolus et en pourcentage (2023 : 671,1 millions de dollars, ou 51,8 %). La majeure partie des charges humanitaires (52,4 %) a été engagée au titre du résultat 3 (accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes), à hauteur de 342,9 millions de dollars. Concernant les produits, les charges humanitaires ont principalement été affectées au titre du produit 2 (services et soins de qualité) et au produit 5 (action humanitaire), à hauteur de 286,2 millions de dollars (43,7 %) et 175,7 millions de dollars (26,9 %) respectivement.

33. Le FNUAP continue de donner la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans les activités de ses programmes. En 2024, 754,7 millions de dollars, soit 59,2 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes ou y ayant contribué de façon considérable (contre 887,2 millions de dollars en 2023, à savoir 68,5 %).

34. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales pour mettre en œuvre les activités des programmes de pays. En 2024, le montant des charges afférentes aux programmes engagées par ces partenaires a diminué jusqu'à 435,8 millions de dollars (34,2 % du total des charges afférentes aux programmes). En 2023, ces charges s'élevaient à 481,5 millions de dollars, à savoir 37,2 %. Cette réduction s'explique principalement par la baisse des financements disponibles en République démocratique du Congo et en Somalie, ce qui a compromis la collaboration des partenaires d'exécution en 2024.

35. Conformément à l'engagement du FNUAP à promouvoir la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les charges afférentes aux activités relevant de ses programmes mises en œuvre par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies en 2024 se sont élevées à 10,0 millions de dollars É.-U. (contre 13,7 millions en 2023). En 2024, les partenaires des Nations Unies ayant engagé le plus de charges communes étaient le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM), à hauteur de 6,4 millions de dollars, ou 59,4 %. En 2023, la part la plus importante de charges communes de partenaires des Nations Unies avait été engagée par l'UNOPS, le Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), pour un total de 8,4 millions de dollars, ou 56,2 %.

36. Le coût de la collecte et de la gestion de la redevance du système des coordonnateurs résidents dans le cadre de l'option administrée par le Fonds a été estimé à 155 000 dollars É.-U. (contre 125 000 en 2023) et continue d'être géré dans le cadre des ressources administratives existantes conformément aux processus établis en 2020.

37. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 fournissent de plus amples informations sur les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat, produit et niveau du Plan stratégique 2022-2025, ainsi que par région, type d'aide, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre. Le tableau 11 de l'annexe 1 présente la répartition des charges de 2024 par pays ou territoire.

38. Le tableau 8 ci-dessous fournit la répartition de l'ensemble des charges par nature.

**Tableau 8**  
**Total des charges par nature**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>		<i>Pourcentage</i>	
	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Dépenses de personnel	409,7	380,4	26,8	25,2
Fournitures des programmes (produits de santé reproductive et autres)	241,2	276,5	15,8	18,3
Programmes d'aide en espèces	8,8	6,0	0,6	0,4
Services contractuels et professionnels	346,4	338,3	22,6	22,4
Renforcement des compétences et formation des homologues	137,5	162,5	9,0	10,8
Fournitures, matériel et frais de fonctionnement	238,6	258,1	15,6	17,1
Déplacements	63,7	67,8	4,2	4,5
Autres frais généraux*	82,1	20,8	5,4	1,3
<b>Total</b>	<b>1 528,0</b>	<b>1 510,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*Comprennent les dépréciations, les amortissements, les pertes de valeur et les coûts financiers.

39. Les dépenses de personnel ont augmenté de 29,4 millions de dollars É.-U., soit de 7,7 %, et sont passées à 409,7 millions de dollars (contre 380,4 millions en 2023). Cette hausse est principalement imputable aux coûts des salaires des fonctionnaires engagés en tant qu'administrateurs nationaux (qui ont augmenté de 6,5 millions de dollars), ainsi qu'aux salaires et aux ajustements de postes des administrateurs recrutés sur le plan international (qui ont augmenté de 14,8 millions de dollars). Par ailleurs, le coût des salaires des fonctionnaires des services généraux a lui aussi augmenté (de 2,7 millions de dollars), tout comme les contributions aux fonds de pension, qui ont augmenté de 4,3 millions de dollars. Ces hausses s'expliquent par une modification du barème des traitements dans plusieurs endroits. La Commission de la fonction publique internationale a publié des barèmes de traitements revalorisés pour les administrateurs recrutés sur le plan international et national dans un certain nombre de lieux, compte tenu des pressions inflationnistes ressenties dans de nombreux pays en 2024. Cette révision a aussi entraîné une augmentation des coûts salariaux pour le personnel recruté sur le plan local dans les pays ayant réalisé une enquête locale sur les conditions d'emploi en 2024. Par ailleurs, le taux mondial de vacance d'emploi a été réduit de 1,0 % entre 2023 et 2024, ce qui a contribué à la hausse des coûts des salaires.

40. Les charges pour les produits de santé reproductive et autres fournitures programmatiques ont diminué de 35,3 millions de dollars (12,8 %), et ont représenté un coût de 241,2 millions de dollars (contre 276,5 millions en 2023), en raison d'un plus grand volume de stock de produits de santé reproductive et de fournitures humanitaires en transit (voir la section VI). Les dix premières destinations de produits de santé et de fournitures programmatiques destinées aux partenaires d'exécution et aux bénéficiaires représentaient collectivement 118,3 millions de dollars, à savoir 49 % du total des produits de base livrés en 2024 (contre 130,0 millions de dollars, ou 50 %, en 2023).

41. Les charges liées à l'aide monétaire ont augmenté de 46,6 % en 2024, pour atteindre 8,8 millions de dollars (contre 6,0 millions de dollars en 2023). Pourtant, le nombre de pays ayant mis en œuvre des programmes d'aide en espèces est resté similaire depuis l'année précédente (36 en 2024 contre 37 en 2023). La hausse de l'aide en espèces fournie pendant l'année 2024 est majoritairement imputable au déploiement à grande échelle de programmes connexes dans l'État de Palestine et en Ukraine.

42. Les charges afférentes services contractuels et professionnels ont augmenté de 2,8 % pour atteindre 346,4 millions de dollars É.-U. (contre 338,3 millions en 2023). Les entités et le personnel ont continué de les utiliser pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les domaines de la

planification familiale, de la santé maternelle et des soins aux nouveau-nés, et favoriser la prévention et les interventions en matière de violence basée sur le genre. Les charges les plus importantes afférentes aux services contractuels et professionnels demeurent liées aux salaires des partenaires d'exécution, qui représentaient 48,0 % et 47,8 % des charges totales en 2024 et en 2023, respectivement.

43. Les charges afférentes au renforcement des compétences et à la formation des homologues ont diminué de 15,4 % en 2023 pour s'établir à 137,5 millions de dollars É.-U. (contre 162,5 millions de dollars en 2023). Des programmes nécessitant des dépenses considérables ont été mis en œuvre en Afghanistan, en Éthiopie, en Inde, au Mozambique, en Ouganda, au Soudan, en Tanzanie et au Zimbabwe. Les activités des programmes sont des activités de formation conçues pour prévenir et combattre la violence basée sur le genre, ainsi que pour promouvoir la santé sexuelle et reproductive et l'autonomisation des jeunes. Un certain nombre de pays, en particulier ceux touchés par des crises humanitaires, ont constaté une intensification de l'exécution des programmes par rapport à 2023, notamment la Palestine et le Soudan. Néanmoins, on constate un nombre supérieur de pays ayant enregistré une réduction des activités et des charges, notamment la Côte d'Ivoire, la Somalie, la Türkiye et l'Ouganda, pour qui les financements provenant d'autres sources ont pris fin.

44. Les charges afférentes aux fournitures, au matériel et aux frais de fonctionnement ont diminué de 19,5 millions de dollars (7,6 %) pour s'établir à 238,6 millions de dollars (contre 258,1 millions en 2023). Cela s'explique par une diminution de 4,6 millions de dollars des coûts liés aux loyers, aux réparations et à l'entretien, principalement en raison de la baisse des services de construction liés aux programmes ; une réduction des publications et des impressions à hauteur de 3,5 millions de dollars ; une baisse des achats de fournitures et de matériel à hauteur de 9,0 millions de dollars (entraînée par la réduction des achats de matériel de bureau sous le seuil d'immobilisation des actifs et des coûts liés aux structures préfabriquées) ; et une compression d'autres coûts opérationnels à hauteur de 8,5 millions de dollars sur différentes catégories. Les baisses susmentionnées ont été partiellement compensées par une hausse des coûts de transport et de distribution de 6,1 millions de dollars.

45. Les charges afférentes aux déplacements ont diminué de 4,1 millions de dollars en 2024, à savoir 6,0 %, et ont atteint 63,7 millions de dollars (contre 67,8 millions en 2023). Ces charges représentent le montant consacré aux déplacements aussi bien par le FNUAP que par ses partenaires d'exécution (issus du système des Nations Unies, d'ONG et des gouvernements) dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des programmes. La baisse observée est principalement imputable à la réduction des frais de déplacement du FNUAP à hauteur de 3,7 millions de dollars. Cela traduit les efforts du Fonds visant à réduire son empreinte carbone et à maintenir la part des charges totales consacrée aux frais de déplacement à un niveau bas, tout en assurant la représentation et la visibilité au service de sa mission ainsi que la responsabilisation du FNUAP concernant l'utilisation des ressources volontaires par l'intermédiaire du suivi des programmes.

46. Les autres charges générales comprennent les coûts financiers tels que les frais bancaires, les amortissements des immobilisations corporelles, les amortissements des immobilisations incorporelles, les pertes dues à une baisse de valeur, les charges afférentes aux locaux où le droit d'utilisation de l'actif a été accordé par un gouvernement, les charges pour créances douteuses et les sorties de bilan pour les actifs autres que les contributions à recevoir, ainsi que les pertes de change. Cette catégorie a augmenté de 61,3 millions de dollars É.-U., soit de 294,7 %, et est passée de 20,8 millions de dollars en 2023 à 82,1 millions de dollars en 2024. Cette forte hausse s'explique principalement par les pertes de change enregistrées à 45,4 millions de dollars, alors que des gains de change avaient été enregistrés en 2024. Par ailleurs, conformément à la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, les autres produits ont fait état d'une augmentation de 12,7 millions de dollars des provisions de créances douteuses liées aux partenaires d'exécution, qui ont atteint 12,0 millions de dollars (alors qu'en 2023, 0,7 million de dollars de provisions pour contributions à recevoir douteuses avaient été enregistrées). Il s'agit notamment des provisions pour les avances sur le fond d'exploitation (voir la section VI), des provisions pour les montants non étayés d'activités d'assurance, et d'une provision pour un montant avancé aux fins des achats par des tierces parties. Les importantes augmentations enregistrées en 2024 incluent 3,9 millions de dollars au Yémen en raison de problèmes de liquidités bancaires ; 2,5 millions de dollars au Libéria en raison de charges douteuses par un partenaire d'exécution ; 1,9 million de dollars lié à des achats par des tierces parties pour lesquels le FNUAP a supporté les coûts avant d'être payé, en vertu d'un accord avec le gouvernement concerné ; et 1,1 million de dollars en Inde en raison de la cessation d'activités d'un partenaire d'exécution.

## C. Réserves et soldes des fonds

47. Au 31 décembre 2024, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 4,7 % pour atteindre 2 522,2 millions de dollars É.-U. (contre 2 408,0 millions de dollars en 2023). Le tableau 9 ci-dessous en donne le détail.

**Tableau 9**  
**Réserves et soldes des fonds**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	
	2024	2023
Réserve opérationnelle	75,9	76,7
Réserve au titre des interventions humanitaires	5,5	5,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors Siège	5,0	5
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	90,4	118,9
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	575,5	659,1
Autres ressources	1 769,9	1 542,9
<b>Total</b>	<b>2 522,2</b>	<b>2 408,0</b>

48. Fixé à 20,0 % du montant annuel net des contributions aux ressources ordinaires reçues conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le montant de la réserve opérationnelle a diminué de 0,8 million de dollars É.-U., soit 1,0 %, pour atteindre 75,9 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2024 (contre 76,7 millions en 2023) en raison d'un plus faible niveau de contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2024. La méthode de calcul de la réserve opérationnelle est la même qu'en 2023 ; elle repose sur les contributions nettes reçues. Il s'agit ainsi de garantir que le niveau de réserve peut être détenu dans des actifs liquides irrévocables et immédiatement disponibles.

49. La réserve au titre de l'intervention humanitaire<sup>2</sup>, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a fourni 6,1 millions de dollars É.-U. de préfinancement d'activités humanitaires (contre 13,1 millions de dollars en 2023), et est restée au niveau approuvé par le Conseil d'administration (5,5 millions de dollars É.-U.). Tous les préfinancements fournis en 2024 ont été clôturés et achevés avant la fin de l'année.

50. La réserve au titre des bureaux et logements hors Siège, qui fonctionne également comme un fonds autorenouvelable, a servi à fournir 1,3 million de dollars É.-U. (contre 2,7 millions en 2023) pour financer des améliorations locatives dans plusieurs pays, notamment l'Argentine, le Burundi, le Cameroun et l'Ouganda. La réserve a été reconstituée au niveau approuvé par le Conseil d'administration (5,0 millions de dollars É.-U.).

51. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières sont des fonds affectés par la direction à des fins spéciales qui ne sont pas disponibles pour le financement des programmes. Ils comprennent les soldes des fonds affectés : a) aux services de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) au recouvrement des coûts relativement au niveau budgétisé ; c) à la transformation des technologies de l'information et de la communication ; d) au fonds de continuité des programmes ; et e) à un fonds de fiducie privé. Ces fonds ont collectivement diminué de 28,4 millions de dollars (23,9 %) et totalisaient 90,4 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 118,9 millions de dollars fin 2023), en raison d'un transfert de 18,4 millions de dollars des recouvrements de coûts relativement au niveau budgétisé vers le solde des fonds

<sup>2</sup>Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée après la réception des fonds du donateur.

programmables ; de la fin du fonds de continuité des programmes, dont le solde s'élevant à 5,0 millions de dollars a été retransféré au solde des fonds programmables ; de charges à hauteur de 3,4 millions de dollars utilisées aux fins de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie transformatrice du FNUAP sur les technologies de l'information ; et de charges à hauteur de 1,8 million de dollars assignées à partir d'un fonds de fiducie privé.

52. Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières comprennent : a) le solde des fonds programmables, qui s'élève à 416,5 millions de dollars (contre 558,0 millions de dollars en 2023) ; et b) les fonds d'assurance maladie après la cessation de service et de prestations du personnel, qui s'élèvent à 158,9 millions de dollars (contre 101,0 millions en 2023). Ces ressources ont diminué de 83,6 millions de dollars en 2024, à savoir 12,7 %, et ont atteint 575,5 millions de dollars (contre 659,1 millions en 2023). Cette baisse s'explique par les facteurs suivants : charges excédentaires de 169,9 millions de dollars pour le solde des fonds programmables ; reconstitution de la réserve au titre des bureaux et logements hors Siège de 1,3 million de dollars ; compensation partielle grâce à la dépense de 0,8 million de dollars tirés de la réserve opérationnelle en raison de la diminution des ressources ordinaires reçues en 2024 ; transferts nets de 28,9 millions de dollars vers le solde des fonds programmables, principalement issus du fonds de continuité des programmes et des recouvrements de coûts relativement au niveau budgétisé ; produits issus des placements excédentaires pour l'assurance maladie après la cessation de service, à hauteur de 51,1 millions de dollars ; et gain actuariel de 6,8 millions de dollars sur le passif des prestations du personnel.

53. Le montant des charges excédentaires pour les ressources ordinaires s'élevait à 125,2 millions en 2024, et résulte directement de la nouvelle méthode comptable introduite en 2022. Depuis lors, les produits pour les ressources ordinaires sont comptabilisés pour l'année de signature de l'accord, y compris en cas d'accord pluriannuel, qu'importe le moment auquel les charges sont réellement engagées ou l'année pour laquelle les donateurs souhaitent réaliser leur contribution. En conséquence, les produits de nombreux accords pluriannuels (souvent alignés sur le Plan stratégique/le cycle budgétaire intégré) ont été comptabilisés en 2022 et 2023, ce qui explique leur baisse en 2024, malgré la comptabilisation des charges. Le chiffre affiché pour l'excédent/le déficit est donc trompeur cette année.

54. Les produits excédentaires issus des placements de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres prestations de fin de service, s'élevaient à 51,1 millions de dollars, dont 44,8 millions de dollars de revenus tirés des placements (y compris 12,1 millions de dollars de revenus non réalisés à la fin de l'année) et 6,4 millions de dollars de financements excédentaires débloqués pour le passif des congés annuels moins les frais de gestion facturés par les sociétés d'investissement (voir le paragraphe 79).

55. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant total des ressources ordinaires disponibles pour la programmation avait augmenté de 7,6 % pour atteindre 207,3 millions de dollars É.-U. (contre 192,7 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2024). Cela s'explique principalement par la gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP même en cas de pénuries de financement futures. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques contre les tendances défavorables des produits, le FNUAP débloquera ces fonds progressivement afin qu'ils soient dépensés au cours des années à venir afin d'atténuer la volatilité et de permettre des ajustements stratégiques au cours du Plan stratégique et du nouveau cycle budgétaire intégré actuels et futurs.

56. Au 31 décembre 2024, le montant des soldes de fonds non affectés des autres ressources avait augmenté de 14,7 % pour atteindre 1 769,9 millions de dollars É.-U. (contre 1 542,9 millions de dollars en 2023). Cela inclut les ressources reçues pour la mise en œuvre des activités des programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi que 661,5 millions de dollars de contributions à recevoir (qui s'élevaient à 651,9 millions de dollars en 2023) qui ne sont donc pas encore disponibles pour la programmation.

## **D. Budget intégré**

57. Dans ses décisions 2021/18 et 2024/19, le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025 (DP/FPA/2021/9), et son examen à mi-parcours (DP/FPA/2024/10), conformément au Plan stratégique du Fonds pour la période 2022-2025. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats du FNUAP.

58. Le tableau 12 de l'annexe 1 contient des informations sur l'utilisation réelle des ressources pour le cycle du Plan stratégique 2022-2025. On notera qu'il s'agit de la troisième année du plan. Les informations présentées dans ce tableau ont été obtenues au moyen de la comptabilité d'exercice modifiée et sont cohérentes avec la présentation du budget.

## **E. Recouvrement des coûts**

59. Dans sa décision 2024/24, le Conseil d'administration a approuvé la politique globale conjointe de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/2024/1), incluant les catégories de charges, les méthodologies et les taux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La politique a réaffirmé un taux de recouvrement des coûts indirects général et harmonisé de 8,0 % pour les contributions aux autres ressources ; un taux de recouvrement des coûts indirects différencié pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, le partage des coûts avec les gouvernements, les contributions Sud-Sud et du secteur privé, ainsi que les accords de legs ; et la capacité de la Directrice exécutive du FNUAP à déroger aux taux de recouvrement des coûts au cas par cas.

60. Le Conseil d'administration a également demandé au FNUAP de rendre compte des progrès de l'application de la politique, en présentant les incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent, ainsi qu'une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction précisant le nom du donateur et du programme, la contribution totale, le taux de recouvrement des coûts appliqué et le montant correspondant à la dérogation ou réduction. Ces informations seront fournies dans un rapport harmonisé commun avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, qui fera l'objet de discussions en vertu de l'ordre du jour de leur dialogue de financement structuré qui a lieu chaque année pendant la deuxième session ordinaire.

## **III. Ressources ordinaires**

61. Le tableau 10 ci-dessous présente un récapitulatif des produits, des charges et de l'excédent relatifs aux ressources ordinaires pour 2024 et 2023.

62. Les données pour 2024 et 2023 qui y figurent ont été obtenues au moyen de la méthode comptable modifiée introduite en 2022.

**Tableau 10**  
**Produits, charges et excédent/(déficit) pour l'année – ressources ordinaires**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	
	2024	2023
<b>Recettes</b>		
Produits bruts pour les ressources ordinaires	231,1	364,1
À déduire : transfert vers d'autres produits pour remboursement de charges fiscales	(7,0)	(4,2)
Autres produits	172,9	197,0
<b>Total des produits</b>	<b>397,0</b>	<b>556,9</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Dépenses engagées au titre des programmes</b>	<b>275,8</b>	<b>291,8</b>
Programmes de pays et autres activités relatives aux programmes (hors Fonds d'urgence)	215,6	230,9
Fonds d'urgence	9,1	10,5
Programmes mondiaux et régionaux	51,1	50,4
<b>Charges afférentes au budget institutionnel</b>	<b>207,7</b>	<b>201,8</b>
Charges afférentes au budget institutionnel*	207,7	201,8
<b>Charges relevant du siège</b>	<b>38,7</b>	<b>6,2</b>
Assurance maladie après la cessation de service et autres charges (crédits) relatives aux prestations du personnel imputées sur les ressources du Siège.	(6,4)	(2,7)
Autres charges relevant du Siège	45,1	8,9
<b>Total des charges</b>	<b>522,2</b>	<b>499,8</b>
<b>Surplus/(déficit) pour l'année</b>	<b>(125,2)</b>	<b>57,1</b>

\* Ces montants représentent le budget institutionnel total brut pour 2024 ayant été partiellement financé par le recouvrement des coûts indirects des autres ressources (71,8 millions de dollars en 2024, contre 55,4 millions en 2023).

63. En 2024, des produits bruts ont été enregistrés pour 66 donateurs, représentant une contribution de 231,1 millions de dollars É.-U. aux ressources ordinaires du FNUAP (contre 364,1 millions et 72 donateurs en 2023). Cette baisse est principalement due à la politique modifiée en matière de constatation des produits introduite en 2022 conformément aux normes IPSAS, selon laquelle les produits sont intégralement comptabilisés au moment de la signature d'un accord, sauf si la contribution est assortie de conditions. Les produits des accords pluriannuels sont donc intégralement comptabilisés l'année de la signature de l'accord. De nombreux donateurs ayant signé des accords pluriannuels l'ont fait à la fin de l'année précédant la première année du Plan stratégique ou au cours de sa première année de mise en œuvre. Une vaste majorité d'accords pluriannuels couvrant l'actuel Plan stratégique 2022-2025 ont été signés en 2021 ou 2022, et une petite poignée l'ont été en 2023 ou 2024. Une baisse des produits était par conséquent attendue entre 2023 et 2024. Le FNUAP accorde beaucoup de valeur aux engagements des donateurs au titre des accords pluriannuels, qui jouent un rôle essentiel dans la planification et la gestion efficaces des ressources.

64. Les autres produits ont diminué de 24,1 millions de dollars, à savoir 12,2 %, pour atteindre 172,9 millions de dollars (contre 197,0 millions de dollars en 2023). Les autres produits en 2024 sont principalement composés des éléments suivants : a) les frais de recouvrement des coûts indirects et les frais de services d'appui, qui totalisaient 71,5 millions de dollars en 2024 contre 74,9 millions de dollars en 2023, une baisse imputable en premier lieu à la baisse des charges encourues pour les autres ressources ; et b) les produits nets tirés des placements, qui représentaient 86,6 millions de dollars (contre 82,7 millions de dollars en 2023), résultat de rendements supérieurs des instruments à taux fixes et de l'augmentation de la valeur de marché des obligations et des actions détenues dans les portefeuilles d'investissement du FNUAP. Cependant, malgré l'augmentation considérable des produits nets tirés des placements, l'évolution des taux de change pour les principales devises contre le dollar É.-U. a entraîné des pertes de change en 2024, alors que des gains de change à hauteur de 22,4 millions de dollars avaient été enregistrés en 2023. Depuis l'introduction de la

norme IPSAS 41 cette année-là, les pertes pour 2024 sont comptabilisées en charge, ce qui explique la baisse à hauteur de 22,4 millions de dollars dans les autres produits entre 2023 et 2024.

65. Les charges afférentes aux programmes financées par les ressources ordinaires ont diminué de 16,0 millions de dollars en 2024, à savoir 5,5 %, et ont atteint 275,8 millions de dollars (contre 291,8 millions en 2023). Cela s'explique par une réduction des charges dans la plupart des bureaux de pays, conséquence directe du volume moins important de ressources ordinaires reçues en 2024. Par ailleurs, en 2023, les plafonds de ces ressources ont été relevés de façon ponctuelle, ce qui a entraîné des charges plus élevées cette année-là.

66. Les charges financées grâce au Fonds d'urgence, le mécanisme de financement interne approuvé par le Conseil d'administration pour fournir aux bureaux extérieurs du FNUAP un financement initial permettant de mettre en œuvre les activités humanitaires avant que d'autres ressources ne soient disponibles, se sont élevées à 9,1 millions de dollars É.-U. (contre 10,5 millions de dollars en 2023), et ont entraîné l'allocation en conséquence des ressources à 33 bureaux extérieurs (contre 31 bureaux extérieurs en 2023). En outre, 2,0 millions de dollars de stocks (contre 1,1 million en 2023) ayant été achetés grâce au Fonds d'urgence étaient toujours disponibles à la fin de l'année. Le montant total des charges et des actifs s'élève à 11,2 millions de dollars (contre 11,6 millions en 2023). Ce montant dépasse le plafond initial de 10,0 millions de dollars É.-U. en raison d'une allocation supplémentaire exceptionnelle accordée au fonds d'urgence conformément à la décision 2024/19 du Conseil d'administration, réaffirmant l'autorisation existante permettant à la Directrice exécutive du FNUAP d'augmenter le Fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars É.-U. au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient.

67. Les charges liées au budget institutionnel ont augmenté de 2,9 % en 2024, pour atteindre 207,7 millions de dollars (contre 201,8 millions en 2023) en raison d'une augmentation de 5,0 millions de dollars des coûts liés aux salaires, qui ont atteint 92,9 millions de dollars en 2024 (contre 88,0 millions en 2023) ; d'une augmentation de 1,4 million de dollars des contributions aux retraites, qui ont quant à elles atteint 21,2 millions de dollars (contre 19,8 millions en 2023), en partie rééquilibré par la réduction à hauteur de 1,5 million des coûts des prestations du personnel non liées aux retraites, qui se sont élevées à 44,6 millions de dollars (contre 46,2 millions de dollars en 2023) ; et d'une réduction de 0,8 million de dollars (18 %) des charges afférentes aux déplacements, qui sont passées à 3,6 millions de dollars (contre 4,4 millions en 2023). Concernant les coûts des salaires, l'augmentation est imputable à l'élévation des barèmes pour le personnel recruté sur les plans international et national (voir le paragraphe 36).

68. L'importante augmentation des charges relevant du Siège, qui sont passées de 6,2 millions en 2023 à 38,7 millions en 2024, découle principalement de l'adoption de la norme IPSAS 41 relative aux instruments financiers. À ce titre, les pertes de change de 18,6 millions de dollars sont incluses dans les charges relevant du Siège, alors qu'en 2023, des gains de change avaient été enregistrés et présentés avec les autres produits, conformément à la norme comptable de l'époque (voir le paragraphe 59). Par ailleurs, comme expliqué au paragraphe 43, les provisions pour créances douteuses se sont accrues de 12,8 millions de dollars en 2024, alors que 0,8 million avaient été débloqués à cet égard en 2023.

69. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel imputées aux ressources ordinaires. Elles sont classées par résultat et produit du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

## IV. Autres ressources

70. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Les fonds d'affectation spéciale comprennent notamment les fonds thématiques, les fonds de financement commun<sup>3</sup> et les transferts interorganisations des Nations Unies, et d'autres fonds de cofinancement. Les fonds spéciaux

---

<sup>3</sup>Les fonds de financement commun des Nations Unies désignent un ensemble de contributions qui sont versées à un mécanisme de financement regroupant plusieurs entités et qui ne sont pas réservées à une entité spécifique des Nations Unies. Ces fonds, gérés par des administrateurs de fonds des Nations Unies et affectés par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance supervisé par les Nations Unies, visent à soutenir des actions spécialement consacrées au développement durable des pays de programme et centrées sur les effets à long terme.

comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires, les contributions en nature, les services d'approvisionnement pour le compte de tiers et d'autres fonds.

71. Le tableau 11 ci-dessous présente un récapitulatif des produits, charges et excédents annuels relatifs aux autres ressources pour 2024 et 2023.

**Tableau 11**  
**Produits, charges et excédent (/déficit) pour l'année – autres ressources**

	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>	
	2024	2023
<b>Recettes</b>		
Produits bruts pour les contributions	1 341,4	1 090,3
À déduire : remboursements aux donateurs	(25,8)	(33,2)
À déduire : coûts indirects	(71,8)	(75,1)
À déduire : provisions pour contributions à recevoir douteuses.	(24,6)	0,7
Autres produits	19,2	25,7
<b>Total des produits</b>	<b>1 238,4</b>	<b>1 008,4</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Dépenses engagées au titre des programmes</b>	<b>998,5</b>	<b>1 004,0</b>
Fonds d'affectation spéciale	1 070,0	1 078,9
À déduire : coûts indirects	(71,5)	(74,9)
<b>Charges relevant du siège</b>	<b>7,3</b>	<b>6,6</b>
Fonds spéciaux	7,6	6,8
À déduire : coûts indirects	(0,3)	(0,2)
<b>Total des charges</b>	<b>1 005,8</b>	<b>1 010,6</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>	<b>232,6</b>	<b>(2,2)</b>

72. Le total des produits pour les autres ressources en 2024 s'élève à 1 238,4 millions de dollars É.-U., soit 22,8 % de plus qu'en 2023 (1 008,4 millions). Cela s'explique principalement par l'augmentation de 251,1 millions de dollars des produits bruts provenant des contributions ; les coûts indirects imputés à d'autres ressources ont connu une légère diminution de 3,2 millions de dollars, en raison d'un niveau de dépenses légèrement inférieur en 2024 par rapport à 2023 pour ces autres ressources ; les remboursements aux donateurs à l'expiration ou à l'annulation d'un projet ont également diminué de 7,4 millions de dollars en 2024, principalement parce qu'aucun remboursement n'a été effectué pour des projets annulés en 2024, tandis que deux remboursements importants avaient été réalisés en 2023 pour des projets annulés. Ces variations ont été partiellement compensées par une augmentation de 25,3 millions de dollars de la provision pour contributions douteuses à recevoir, cette hausse étant principalement attribuable aux contributions d'un seul État Membre.

73. Les produits enregistrés pour les mécanismes flexibles, tels que les fonds thématiques et les fonds communs, ont augmenté de 9,5 % pour atteindre 252,6 millions de dollars en 2024 (contre 230,6 millions de dollars en 2023). Néanmoins, les contributions versées par l'intermédiaire des fonds communs des Nations Unies et des transferts interinstitutions ont diminué de 26,1 % pour s'établir à 135,4 millions de dollars en 2024 (contre 183,2 millions de dollars en 2023). Une autre augmentation a toutefois été constatée dans d'autres dispositifs de cofinancement, notamment de la part des gouvernements donateurs, qui ont atteint 869,3 millions de dollars en 2024 (contre 622,5 millions de dollars en 2023), ainsi qu'une augmentation de 47,0 % des financements reçus de la part de la Commission européenne, qui ont totalisé 79,4 millions de dollars en 2024 (contre 54,0 millions de dollars en 2023).

74. En 2024, 68,4 % des produits bruts au titre des autres ressources provenaient des 10 principaux donateurs, contre 63,4 % en 2023, soit 5 points de pourcentage de plus.

75. Parmi les produits bruts des contributions au titre des autres ressources, 502,8 millions de dollars É.-U., soit 37,5 % du total, étaient destinés à des fins humanitaires. Ce montant est supérieur à celui de 2023, mais il s'agit d'un pourcentage plus faible du financement total généré par le FNUAP (455,6 millions de dollars/41,8 % en 2023). Tout comme en 2023, des contributions importantes étaient destinées à des interventions humanitaires en Afghanistan, au Bangladesh, dans l'État de Palestine, en Ukraine et au Yémen.

76. Les autres produits pour les autres ressources totalisaient 19,2 millions de dollars en 2024, contre 25,7 millions en 2023. Cette catégorie comprend principalement les frais pour services d'appui, les gains de change, les produits issus des placements et d'autres montants divers. La baisse de 6,5 millions de dollars résulte principalement de l'évolution des gains de change sur les contributions à recevoir. Depuis la mise en œuvre de la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers en 2023, les pertes de change nettes sont reclassées en charges, et seuls les gains de change nets sont classés en produits. En 2023, les contributions à recevoir avaient généré un gain de change net non réalisé de 10,0 millions de dollars, qui avait été inclus dans les autres produits, alors qu'en 2024, une perte de change nette a été constatée et comptabilisée dans les autres charges. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation à hauteur de 2,4 millions de dollars des produits issus des placements pour les autres ressources.

77. Les dépenses programmatiques totales financées par les autres ressources ont diminué de 0,6 % pour s'établir à 998,5 millions de dollars en 2024 (contre 1 004,6 millions de dollars en 2023). Le montant annuel des produits a dépassé celui des charges de 232,6 millions de dollars É.-U. (alors qu'en 2023, les charges dépassaient les produits à hauteur de 2,2 millions de dollars), principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des charges, la plupart des produits étant enregistrés lors de la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les charges sont prises en compte lorsqu'elles sont engagées, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et des services concernés<sup>4</sup>.

78. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux fonds d'affectation spéciale par résultat et produit du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

## V. Trésorerie et placements

79. La trésorerie et les placements détenus par le FNUAP ont augmenté de 280,7 millions de dollars (16,4 %) pour atteindre 1 990,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 1 709,6 millions fin 2023). Cette hausse résulte principalement d'un niveau plus élevé d'encaissements de contributions à recevoir au quatrième trimestre de 2024 par rapport à 2023 (voir la section VI). La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 23,9 millions de dollars pour atteindre 205,7 millions de dollars (contre 181,8 millions de dollars en 2023) et la valeur des placements a augmenté de 256,8 millions de dollars, atteignant 1 784,6 millions de dollars (2023 : 1 527,8 millions de dollars). Fin 2024, la majorité des placements, à savoir 1 334,2 millions de dollars, était investie dans des instruments financiers sous forme d'obligations (en 2023, les investissements en obligations représentaient 933,3 millions de dollars). Au total, 225,3 millions de dollars étaient investis en billets de trésorerie et billets à escompte (contre 172,3 millions de dollars en 2023), 225,1 millions de dollars étaient investis en actions (contre 202,1 millions en 2023) et aucun fonds n'était détenu en dépôts à terme (alors qu'ils représentaient 85,0 millions de dollars en 2023).

80. Sur le total des liquidités et des placements, 674,6 millions de dollars sont soumis à des restrictions d'utilisation (contre 593,4 millions de dollars en 2023). De ce montant, 86,4 millions de dollars ont été affectés aux réserves (voir la section C relative aux soldes de fonds et réserves), 526,2 millions de dollars ont été provisionnés pour financer les engagements au titre des prestations du personnel, 31,5 millions de dollars correspondent au montant net d'un fonds de dotation privé et 30,5 millions de dollars sont détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent administratif pour les programmes communs.

81. Le FNUAP maintient ses placements dans deux portefeuilles distincts. Le premier, le portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement et géré par le

---

<sup>4</sup>La note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un résumé des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du FNUAP. Ce portefeuille, évalué au coût amorti, était valorisé à 1 593,1 millions de dollars au 31 décembre 2024 (2023 : 1 351,3 millions de dollars) et a généré un rendement moyen de 3,8 % pour l'année (contre 3,0 % en 2023).

82. Le second portefeuille est destiné aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres prestations de fin de service. Ce portefeuille est lui-même divisé en deux portefeuilles distincts, créés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies en 2016 et 2021 et gérés par deux gestionnaires de placements indépendants, qui investissent les ressources affectées au financement des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et d'autres prestations de fin de service dans des instruments financiers diversifiés et présentant un rendement plus élevé, de composition similaire à celle des placements détenus par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui se composent principalement de titres à revenu fixe et d'actions. Depuis sa création, le FNUAP a transféré 220,0 millions de dollars É.-U. sur ce portefeuille. Il n'a effectué aucun versement supplémentaire en 2024. La valeur de marché combinée des deux portefeuilles s'élevait à 373,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 346,2 millions de dollars fin 2023), les taux de rendement annuels pour 2024 étant compris entre 7,0 % et 15,5 % pour le portefeuille de fin de service (contre 13,9 %-16,7 % en 2023) et entre 7,1 % et 15,7 % pour le portefeuille d'assurance maladie après cessation de service (contre 14,0 %-17,0 % en 2023).

## VI. Autres actifs et passifs majeurs

83. La valeur nette des stocks de produits de santé reproductive et d'autres fournitures relatives aux programmes destinés à être livrés aux partenaires et distribués à des bénéficiaires ou vendus à des tiers a augmenté pour s'établir à 111,5 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 103,5 millions en 2023). Cette hausse est principalement due à une valeur plus élevée de marchandises en transit à la fin de l'exercice, qui a augmenté de 45,4 % pour atteindre 73,2 millions de dollars (contre 50,3 millions de dollars en 2023), partiellement compensée par une diminution à hauteur de 22,4 % de la valeur des marchandises en stock, qui a atteint 42,2 millions de dollars (contre 54,4 millions de dollars en 2023), ainsi que par une augmentation de la provision pour pertes de stocks, qui est passée de 3,0 millions de dollars en 2023 à 5,2 millions de dollars en 2024. La hausse des marchandises en transit en 2024 par rapport à 2023 résulte d'un volume d'achats plus important au quatrième trimestre 2024, notamment dans des contextes humanitaires tels que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria, le Soudan et la Tanzanie. D'autres événements découlant des restrictions et perturbations de la chaîne d'approvisionnement entrent également en jeu, notamment les conflits locaux et régionaux affectant les voies maritimes. L'accroissement du volume d'achats au quatrième trimestre est souvent dicté par le moment où les financements sont reçus, le FNUAP ne pouvant contracter d'engagements (émettre des bons de commande) avant la signature d'un accord et la réception des fonds. La provision pour pertes de stocks a été augmentée en 2024 pour les zones de conflit ou de troubles civils en Syrie et au Soudan. Cette décision résulte de pillages ou de dégradations, d'expiration de stocks, de dégradation de la qualité des stocks ou d'un manque d'accès aux entrepôts concernés.

84. Les contributions nettes à recevoir (courantes et non courantes combinées) ont diminué de 16,1 % pour s'établir à 811,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 967,4 millions fin 2023). Les contributions reçues et déposées au quatrième trimestre représentent 575,5 millions de dollars (contre 321,2 millions de dollars en 2023), la majorité provenant d'autres ressources. Ces contributions ont augmenté la trésorerie et les placements à la fin de l'exercice et réduit les contributions à recevoir en 2024 par rapport à 2023. De plus, de nombreux accords pluriannuels ont été signés en 2022 et 2023, pour une durée de trois ou quatre ans au début du Plan stratégique du FNUAP. En raison de la modification de la méthode comptable en 2022, les contributions à recevoir ont été comptabilisées pour le montant total de l'accord pluriannuel au moment de la signature, entraînant un solde plus élevé de contributions à recevoir au cours des premières années du Plan stratégique, puis une réduction progressive à mesure de l'encaissement des contributions.

85. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour créances douteuses de 30,7 millions de dollars (2023 : 4,1 millions de dollars), établies après un examen attentif de toutes les créances à recevoir et pour annuler toute provision antérieure devenue caduque. La provision pour créances douteuses

en 2024 est principalement constituée d'une hausse de 25,0 millions de dollars des contributions à recevoir d'un État Membre jugées douteuses sur la base d'une communication reçue en 2025. La provision a été constituée en 2024 pour tout accord signé avant la fin de l'exercice dont la contribution n'a pas été reçue en 2025. Compte tenu des avis de résiliation reçus début 2025 pour des accords signés avec un État Membre, le FNUAP constituera de nouvelles provisions en 2025 pour les accords dont le financement n'a pas été reçu. Le FNUAP traitera également les remboursements après la clôture en bon ordre des accords de 2024 et 2025 dont les projets ont été résiliés en cours d'exécution. Cela entraînera une contraction considérable des activités de programme, principalement dans les contextes humanitaires.

86. L'encours brut des avances sur le fonds d'exploitation a augmenté de 7,1 millions de dollars pour atteindre 30,4 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 23,3 millions de dollars en 2023). La majorité de cette hausse concerne l'encours brut des avances de la part des institutions intergouvernementales et des ONG, qui ont augmenté de 4,6 millions de dollars pour atteindre 18,4 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 13,8 millions de dollars en 2023), sur la base des avances en cours de plusieurs partenaires de mise en œuvre au Yémen qui ont été entièrement provisionnées. De plus, l'encours brut des avances détenues par les entités des Nations Unies mettant en œuvre des activités programmatiques pour le compte du FNUAP a augmenté de 1,9 million de dollars pour atteindre 7,7 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 5,9 millions de dollars en 2023). Les provisions pour montants douteux sont également passées de 1,0 million de dollars en 2023 à 6,2 millions de dollars en 2024, principalement en raison d'un problème de liquidité bancaire au Yémen, de la fermeture d'une ONG en Inde et d'activités d'assurance liées à une ONG au Soudan.

87. Les comptes débiteurs et les charges à payer ont augmenté de 22,8 millions de dollars pour atteindre 174,5 millions de dollars au 31 décembre 2024 (2023 : 151,7 millions de dollars). Cela s'explique principalement par une augmentation de 3,7 millions de dollars des charges à payer, de 8,8 millions de dollars des avances liées aux activités d'approvisionnement, de 10,4 millions de dollars des montants détenus au nom des programmes communs et de 2,0 millions de dollars des montants à rembourser aux donateurs à l'expiration du financement. La diminution à hauteur de 2,5 millions de dollars des remboursements dus aux partenaires d'exécution compense partiellement cette augmentation, si l'on s'appuie sur les rapports de fin d'exercice.

88. Les passifs liés aux partenaires d'exécution concernent les montants dus sur la base des rapports présentés au 31 décembre pour les travaux réalisés en 2024. Les passifs liés à l'approvisionnement de tierces parties concernent les services d'approvisionnement pour lesquels les fonds ont été reçus, mais l'approvisionnement n'a pas été finalisé à la date du rapport, ce qui indique qu'une plus grande proportion de services d'approvisionnement a été demandée plus tôt et achevée en 2023 plutôt qu'en 2024. Les remboursements aux donateurs concernent le solde des ressources à restituer à un donateur à l'achèvement de l'accord conclu.

89. Une évaluation actuarielle complète a été réalisée pour la fin de l'année 2023, sous l'égide du Secrétariat des Nations Unies, et une mise à jour de cette évaluation a été effectuée pour 2024. Les passifs au titre des prestations du personnel (courants et non courants combinés) ont augmenté de 15,4 millions de dollars, soit 4,4 %, pour atteindre 367,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 (contre 351,9 millions en 2023). La plus grande partie de ces passifs concerne le passif au titre de l'assurance maladie après cessation de service, évalué à 285,7 millions de dollars en 2024 (contre 274,0 millions de dollars en 2023). La hausse nette de ce passif résulte principalement du coût des services et des intérêts nets perçus en 2024 de 22,7 millions de dollars, ainsi que d'un gain actuariel de 33,5 millions de dollars dû à une hausse des taux d'intérêt utilisés pour calculer la valeur actuelle nette des prestations, compensé par une perte actuarielle de 26,9 millions de dollars résultant de variations des taux d'inflation. L'évaluation de ce passif est fortement influencée par les variations des taux d'intérêt annuels. Si les prévisions actuelles de baisse des taux des banques centrales se matérialisent en 2025, le passif de l'assurance maladie après la cessation de service devrait à nouveau augmenter.

90. Le passif lié aux prestations du personnel demeure intégralement financé au 31 décembre 2024, avec un excédent de 158,9 millions de dollars É.-U. (contre un excédent de 101,0 millions en 2023). Cet excédent est en partie imputable aux taux d'intérêt élevés appliqués dans les évaluations actuarielles de 2023 et 2024, à l'évolution du nombre de demandes par personne et à l'intégration des hypothèses démographiques aux évaluations actuarielles de 2023, à la solide performance du portefeuille d'investissement dans l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi qu'à la stratégie mise en place par le FNUAP pour financer le passif

lié aux prestations du personnel. Le niveau de financement est très sensible aux futures tendances et aux événements qui influencent les principales hypothèses financières employées pour évaluer le passif, et le niveau de financement de l'excédent devrait s'inverser après la modification des politiques budgétaires liées à l'inflation et la réduction des taux d'intérêt mondiaux, ce qui fera augmenter le montant du passif. En outre, toute volatilité importante des marchés financiers aura une incidence directe sur la valeur du portefeuille de placements du FNUAP destiné au financement des prestations du personnel. Le Fonds réalisera une étude des actifs et des passifs afin d'évaluer la situation et de s'assurer que les engagements restent intégralement financés, autant que possible, sans accumulation d'excédents importants

## **VII. Conclusion**

91. Le FNUAP a conclu l'année 2024 en bonne santé financière grâce au soutien continu de ses donateurs et à de bonnes pratiques de gestion financière, et notamment à des processus et des contrôles conçus pour contenir les charges dans les limites des ressources financières disponibles. Les perspectives pour 2025 et au-delà demeurent incertaines et de plus en plus préoccupantes au regard de l'évolution du contexte géopolitique, de l'augmentation des besoins en interventions humanitaires due à des conflits prolongés et émergents, et de la pression continue sur les financements. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP à générer des produits et à mettre en œuvre les activités relevant de ses programmes. Le Fonds restera flexible, innovant et axé sur les résultats. Il s'adaptera, au besoin, pour réaliser ses priorités stratégiques énoncées dans le Plan stratégique 2022-2025. Le FNUAP compte toujours sur ses donateurs pour lui verser en temps opportun des contributions prévisibles, en particulier aux ressources ordinaires, qui sont essentielles à ses opérations et à la réalisation de ses résultats stratégiques.

---